

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 07 + 1
Pour	: 07 + 1
Contre	:
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 février à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Christian TROJA, Christian GARCIN, Gérard BARDONNENCHE, Joël CHRISTOPHE (Suppléant),

Etaient absents : Jean Noel NAL, Remy LIEUTIER, Jérôme SAMUEL, Nicolas RICHIER, Jacques MAUREL,

Était excusé et représenté : Bernard NAL (Pouvoir donné à Christian GALLO)

Assistaient sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Décision Modificative n° 1 au budget 2025 pour équilibre section investissement.

Le Président informe le syndicat qu'à la suite du vote du Budget Supplémentaire affectant les résultats 2024, la section Investissement se trouve en déséquilibre de 100 500,18 €. Ceci n'est pas acceptée et sollicite le conseil syndical pour faire voter la décision Modificative n° 1 ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	100 500,18 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		100 500,18 €
TOTAL		0 €	0 €

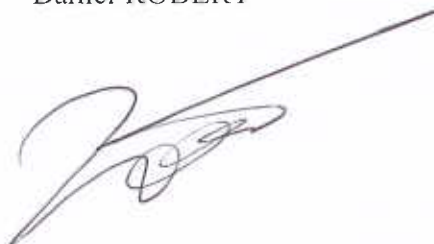
Oui cet exposé à l'unanimité des membres présents et représentés valide la Décision Modificative n° 1 et donne tous pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,

Christian GALLO

